

AVIS DE CONVOCATION DU CCAS DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Le 15 septembre 2023, conformément à l'article L 121-10 (alinéas I-II-III) du Code des Communes, Monsieur Alain DALMAS, Maire de GARONS, Président du C.C.A.S a adressé une convocation pour la réunion du C.C.A.S du LUNDI 25 SEPTEMBRE à 19H00, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 15/09/2023

Présents tous les membres sauf : Monsieur Alain DALMAS, Président absent excusé, Monique BOYER excusée, Régis CROUZET excusée, Aimée THOUVENOT excusée.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

Les membres du CCAS passent ensuite aux questions prévues à l'Ordre du Jour.

I – NOËL DES ANCIENS 2023

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Jessica CHARLEMOINE, Vice-Présidente du CCAS, en l'absence de Monsieur Alain DALMAS, Maire de Garons, examine les différentes propositions concernant le choix des colis, du traiteur et du spectacle d'animation pour l'organisation du Noël des aînés qui se déroulera le **dimanche 17 décembre 2023**.

Pour l'organisation de ces festivités de fin d'année, une étude des devis a été menée pour sélectionner les prestataires les plus compétitifs. Il est à noter que les tarifs ont fortement évolués notamment pour les prestations de repas et des animations.

Les membres du CCAS ont analysé avec la plus grande attention les devis proposés.

- **COLIS** : les membres du CCAS ont souhaité faire appel à la société Fleurons de Lomagne :
Pour les personnes seules : un colis à 22 € TTC
Pour les couples : un colis à 27 € TTC.
Le choix a été fixé sur la proposition n°1.
- **TRAITEUR « BALLAND TRAITEUR »**: choix varié pour un tarif relativement stable 27,70 € TTC.
- **ANIMATION MUSICALE « Les 1001 Ladies »** : spectacle avec 5 artistes pour un montant de 2300 €

II – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Secrétaire de Séance

Jean GIRAUD



Le Président,

Alain DALMAS

